

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

## Rapport d'évaluation

École doctorale 549

Santé, Sciences Biologiques et

Chimie du Vivant

Université François-Rabelais de Tours  
Université d'Orléans

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 28/02/2018

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des  
formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

François Dauphin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Président :

M. François DAUPHIN, Université de Caen Normandie – UNICAEN

Experts :

M. Alexandre BERARD, ESIEA - Ecole d'ingénieurs du monde numérique

M. Thierry CONSTANTIEUX, Université Aix-Marseille

M. Loic LABROUSSE, Sorbonne Universités

M. Claude MARANGES, Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse

M. Dominique MERY Université de Lorraine

Délégué scientifique du HCERES :

M. Gilles BOURDIER

# Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé en mai 2017 et d'une visite de l'ED en octobre 2017

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Santé, Sciences Biologiques et Chimie du Vivant* (ED SSBCV) est portée par l'Université François Rabelais de Tours, et co-accréditée avec l'Université d'Orléans, au sein de la future Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) *Centre Val de Loire*.

L'ED SSBCV bénéficie d'un secrétariat dans chacun des deux établissements universitaires. Deux emplois administratifs sont mutualisés pour l'ensemble des ED de la future ComUE. L'ED SSBCV s'appuie sur 23 unités de recherche (UR) à Tours, Orléans et Nogent-sur-Vernisson. De spectre large en Sciences de la vie et de l'environnement (SVE), les domaines disciplinaires couverts par l'ED SSBCV correspondent à l'imagerie de la santé, la chimie du médicament et des radiopharmaceutiques, l'immunologie, la génétique, la physiologie et la physiopathologie, l'infectiologie, la cancérologie, les neurosciences comportementales, la biologie moléculaire, la biologie végétale et l'écologie. Compte tenu de cette diversité, l'ED SSBCV a regroupé ses UR en quatre filières thématiques : 1) Physiopathologie humaine, technologie pour la santé, 2) Infectiologie et Immunologie, 3) Chimie et physique pour le vivant, systèmes biologiques et 4) Reproduction, sciences cognitives et écologie.

L'ED SSBCV se caractérise par un potentiel d'encadrement de 325 chercheurs et enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), auxquels s'ajoutent des personnels non titulaires de l'HDR mais ayant obtenu une autorisation de co-encadrement. Début 2017, 270 doctorants étaient inscrits à l'ED SSBCV, déterminant un taux d'encadrement moyen de 0,83 doctorant par HDR, avec une proportion de cotutelles de l'ordre de 8 %. Les flux annuels d'entrée et de sortie de l'ED SSBCV sont respectivement de l'ordre de 70 inscriptions en 1<sup>ère</sup> année de doctorat et de 65 docteurs diplômés.

L'ED SSBCV demande un renouvellement avec de légères modifications liées à la restructuration de quelques UR et à une évolution de sa structure opérationnelle.

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

L'ED SSBCV dispose d'un Conseil de 28 membres, constitué du directeur et de la directrice-adjointe, des deux vice-présidents recherche des universités de Tours et Orléans et du vice-président en charge des écoles doctorales de l'Université de Tours, de huit représentants des UR (en charge des filières thématiques de l'ED), d'un personnel administratif, de quatre doctorants, de dix membres extérieurs (trois du secteur socio-économique, trois membres représentant respectivement l'Institut national de la recherche agronomique-INRA, le Centre national de la recherche scientifique-CNRS et l'Institut national de la santé et de la recherche médicale-Inserm, un représentant de la Région, un représentant de l'association Biotechnocentre, un universitaire français et un universitaire européen). La gouvernance de l'ED est majoritairement assumée par un Bureau (directeur, directeur-adjoint, huit représentants des UR en charge des filières thématiques, deux responsables administratifs), se réunissant mensuellement, sans présence systématique des représentants des doctorants et sans validation régulière des décisions prises en Bureau par le Conseil de l'ED (le Conseil ne se réunissant qu'une seule fois par an, ce qui est insuffisant) ; ces choix ne permettent qu'une représentation partielle de l'ensemble des 23 UR associées à l'ED et ne respectent pas l'arrêté du 25 mai 2016.

La gestion et la communication de l'ED sont réalisées par le biais de deux sites internet hébergés par chacune des deux universités (et dont les informations sont hétérogènes et souvent anciennes) et par listes de diffusion courriel. Le budget annuel de l'ED SSBCV (de l'ordre de 26,7 k€) est consommé en grande partie par la prise en charge des formations et une aide à la mobilité sortante des doctorants attribuée par l'ED pour des séjours courts en laboratoire étranger ou pour des communications orales dans des congrès internationaux. Les formations auxquelles les doctorants de l'ED SSBCV peuvent

assister sont en grande partie similaires sur les sites de Tours et d'Orléans. Les doctorants peuvent également s'inscrire aux formations quel que soit le site universitaire. Cependant, la gestion localisée des budgets et des modalités de ciblage différentes (facturation différente des formations entre le site de Tours et d'Orléans notamment) imposées par les établissements font que les doctorants ne peuvent profiter d'une aide à la formation et à la mobilité équivalente sur les différents sites de l'ED. La mise en place d'un Collège des Ecoles Doctorales au sein de la future ComUE devrait à l'avenir permettre à l'ED SSBCV d'afficher une offre unifiée accessible à tous ses doctorants.

Les doctorants auditionnés par le comité Hcéres (environ 10 % des doctorants inscrits), regrettent l'absence relative de communication descendante de l'ED, notamment sur l'offre de formation, les aides à la formation et à la mobilité et aux procédures d'accès qui y sont liées. Il convient toutefois de souligner qu'ils apprécient la disponibilité des secrétariats de l'ED et l'efficacité de la remontée des demandes vers la direction.

Toutes les thèses de l'ED SSBCV sont financées. Une forte proportion (45 %) de doctorants est bénéficiaire d'un contrat doctoral (établissements ou région) ; 5 % réalisent leur thèse dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) et nombre d'entre eux sont salariés (médecins essentiellement). Le panel de doctorants rencontrés par le comité Hcéres était cependant peu représentatif de cette répartition, avec notamment très peu de contrats doctoraux. Un financement minimum de 950 € mensuels sur 36 mois est demandé pour une inscription dans l'ED SSBCV. Sous réserve que cette règle soit strictement appliquée, la valeur plancher est trop basse par rapport aux indices récents de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). La situation des doctorants soutenant au-delà de 36 mois est gérée au cas par cas, avec des conditions théoriques similaires concernant le financement, mais aucune règle stricte ne semble encore avoir été édictée pour éviter que des doctorants finissent leur thèse en s'inscrivant au chômage, ce qui est illégal.

Dans le cadre des procédures d'attribution des contrats doctoraux (Etablissement, Région), les prérogatives du Conseil de l'ED sont assurées par le Bureau lors d'un concours annuel. La sélection des sujets est réalisée en amont de la procédure d'audition avec la prise en compte de la taille des UR (remontée d'un sujet/5 HDR), de l'historique d'attribution, des priorités des UR et d'un arbitrage par filière thématique. Le Bureau de l'ED SSBCV oriente les sujets vers les deux types de financements, notamment en fonction du fléchage par les co-financeurs. Au cours de la phase de concours, sont évalués le parcours académique et la prestation (audition et réponses aux questions) de trois candidats pour un même sujet. Cette disposition rendue obligatoire par l'ED vise à classer les candidats par ordre de mérite sur la base de leur parcours, de la qualité de leur présentation et de leurs réponses aux questions. Elle peut cependant induire une inégalité dans la préparation des candidats par les directeurs de thèses. L'audition a lieu devant un jury composé des membres du Bureau, en présence du porteur du sujet de thèse proposé, sans membres extérieurs ni doctorants observateurs. La procédure est similaire pour les contrats doctoraux Etablissement et pour les financements provenant de la Région, mais avec un décalage temporel entre les deux concours. Une procédure différente est en place pour le recrutement des doctorants liés à d'autres financements et qui sont gérés au fil de l'eau. Cette seconde procédure ne comprend pas l'audition des candidats au niveau de l'ED ; il ne s'agit donc pas d'un concours mais d'une simple validation par l'ED des recrutements effectués par les UR. L'entretien du comité Hcéres avec les doctorants a permis de déceler des recrutements sur contrat doctoral sans audition, renforçant ainsi la nécessité de mettre en place des procédures similaires, quel que soit le financement du doctorant. Dans l'ensemble, le Conseil de l'ED est dessaisi de l'une de ses prérogatives principales, ce qui place l'école dans une position de validation des choix des UR. De plus, les doctorants élus au Conseil d'ED ne participent pas aux procédures de recrutement, ne serait-ce qu'en observateurs, ce dont l'ED pourrait bénéficier en termes de transparence, et bien que les doctorants rencontrés n'en ont pas exprimé le besoin. Si un *vademecum* a été mis en place, synthétisant pour les doctorants et leurs directions de thèse les grandes lignes du déroulement d'une thèse à l'ED SSBCV, l'ensemble des procédures de l'ED et notamment celles liées au recrutement mériteraient d'être explicitées clairement dans un règlement intérieur, inexistant à ce jour.

L'ED SSBCV accueille plus de 50 % de doctorants issus de masters extérieurs aux universités de Tours et d'Orléans, ce qui traduit une assez forte attractivité. Une partie d'entre eux est issue d'un master étranger sans qu'il soit possible d'extraire des données fournies le pourcentage correspondant. L'ED souhaite augmenter son attractivité internationale à travers sa participation à des actions de la Région Centre Val de Loire en direction de la Pologne, du Maroc, de l'Inde, de la Chine et du Mexique. Pour ces deux derniers pays, l'ED souhaite mettre en place des conventions avec le *China Scholarship Council* et le *Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología* (CONACYT) du Mexique. Le pourcentage de thèses en cotutelle est classique du domaine (8 %). L'ED bénéficie d'un soutien de qualité des services des deux universités (Centre de Service EURAXESS notamment) et d'aides pour les doctorants étrangers. Le seuil de financement minimal de 950 euros/mois de présence en France s'applique également aux doctorants étrangers. Des aides pour les doctorants étrangers en difficulté sont mentionnées sans que les procédures de détection des situations difficiles et de mise en œuvre des moyens supplémentaires ne soient détaillées. Une aide à la mobilité sortante est proposée par l'ED à travers une aide financière pour le déplacement des doctorants à un congrès international ou pour de courts séjours en laboratoire à l'étranger. Cette aide ne concernerait qu'environ 20 doctorants par an ; aucun des doctorants présents lors de la rencontre avec le comité Hcéres n'a bénéficié de ce type d'aide.

- Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement de l'ED SSBCV repose sur 325 titulaires de l'HDR et à des personnels non titulaires de l'HDR mais autorisés à co-encadrer une thèse en vue de leur propre HDR. Le taux d'encadrement moyen est de 0,83 doctorant par HDR. Ce taux est cependant assez variable au sein de l'ED en lien avec le site universitaire concerné et/ou la filière thématique (0,70 et 1,15 doctorant/HDR respectivement à Tours et Orléans, par exemple). Le taux d'encadrement maximal accepté par l'ED est actuellement de 2,5 et il est porté à 3 dans le projet ; il existe à la marge quelques cas de sur-encadrement, avec une gestion au cas par cas par l'ED. Aucune analyse ne semble avoir été menée sur l'évolution de ce taux d'encadrement maximal, ni sur les conséquences éventuelles sur la durée des thèses, la valorisation ou l'insertion professionnelle des diplômés.

L'accueil des doctorants de l'ED se fait à travers la participation à une réunion de rentrée (une par site) qui correspond plus à une réunion commune à toutes les ED de site. Dans ce cadre, la part de la présentation de l'ED SSBCV et d'échange entre la direction de l'ED et les doctorants nouvellement recrutés est réduite à moins d'une heure. La tenue de cette réunion en langue française, sans supports accessibles aux non-francophones, semble poser des soucis aux doctorants étrangers. Une animation scientifique est organisée en partenariat avec l'association Biotechnocentre sous la forme d'un congrès annuel, permettant la présentation des travaux de recherche des doctorants de l'ED SSBCV. Cette animation ne permet cependant l'intégration que d'une soixantaine de doctorants de l'ED. De même, des Doctoriales® sont proposées aux doctorants de l'ED SSBCV tous les deux ans mais ne concernent vraisemblablement qu'une faible proportion d'entre eux. Certaines UR (notamment de l'INRA) réalisent des animations de type « Journées des doctorants ». Pour autant, il existe un déficit d'animation de la part de l'ED SSBCV qui se traduit clairement par l'absence d'un sentiment d'appartenance à l'ED SSBCV chez les doctorants.

Des comités de suivi de thèse sont réalisés depuis 2016 à la dimension de l'ED et doivent être étendus dans le cadre du projet à la notion de comité de Suivi Individuel (CSI) tel qu'il est demandé dans l'arrêté de mai 2016. Le projet indique que ces CSI seront effectués sur une base annuelle par l'intermédiaire d'un entretien de chaque doctorant avec deux membres du Bureau de l'ED. Il est dommage que l'ED SSBCV ne prenne pas une position plus engagée sur la composition des CSI ; l'intégration d'une partie des membres du Conseil de l'ED, de membres extérieurs et éventuellement de doctorants observateurs sont par exemple des possibilités mises en œuvre par d'autres ED du secteur disciplinaire. Cette ouverture permet alors de mieux assurer l'indépendance entre les membres du CSI et l'environnement proche des doctorants (direction de thèse, membres de la même unité de recherche, etc.), notamment lorsqu'il y a des difficultés entre le doctorant et son encadrement.

Concernant les formations complémentaires, l'ED SSBCV exige un minimum de 60 crédits doctoraux (soit 120 h de formation avec un minimum de 10h par formation pour être comptabilisées en termes de crédits) ; ce chiffre sera ramené à 50 crédits dans le cadre du projet, en lien avec l'obligation de suivi d'une formation à l'intégrité scientifique. Pour les doctorants impliqués dans des actions d'enseignement (missions complémentaires ou vacations), le suivi de modules de formations spécifiques à l'enseignement supérieur était obligatoire dès que les missions d'enseignement dépassaient 20h. Cependant, ces modules de formation ne sont malheureusement plus organisés à Tours et à l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) à Orléans depuis deux ans. Les doctorants de l'ED SSBCV bénéficient d'une offre de formations transversales mutualisées entre ED, mais liées à chacun des deux sites principaux et donc légèrement différentes entre sites. Les doctorants peuvent théoriquement avoir accès à l'ensemble des formations sur Tours et Orléans, mais la distance et les conditions d'organisation des formations ne le permettent pas en pratique. L'ED peut valider le suivi de formations particulières (Ecoles d'été, colloques, modules de masters, etc.) mais, selon les doctorants rencontrés par le comité Hcéres, les procédures et critères de validation ne sont pas claires. Un référentiel de formation, inscrit dans le règlement intérieur de l'ED, pourrait être un outil intéressant au bénéfice des doctorants. Une convention existe entre l'ED et le Collège de France pour le suivi de formations thématiques par les doctorants, mais ceux-ci sont très rares à suivre ces enseignements compte tenu de la distance et du mode d'organisation de ces cours (horaires, base hebdomadaire, etc.). L'ED demande une participation active de ses UR de rattachement à l'offre de formation sans que la réalité de cette prise en charge apparaisse clairement. A ce jour, l'ED n'a pas mis en place de formation spécifique. Elle devrait profiter du contexte de l'application de l'arrêté du 25 mai 2016 (CSI, convention de formation, notamment) et le concours des représentants des doctorants et des associations de doctorants et docteurs pour définir les modules de formation spécifiques nécessaires aux usagers de l'ED ainsi que leur hiérarchisation temporelle et budgétaire. Il s'agit également d'une opportunité forte pour mobiliser les UR partenaires dans la construction d'actions de formations spécifiques.

La durée des thèses est stable au cours du dernier contrat (de 44 mois pour les doctorants en contrat doctoral à 48 mois pour les doctorants salariés). L'ED ne semble pas envisager de mener une politique particulière visant à réduire la durée des thèses, pourtant jugée par l'ED comme une faiblesse. Le taux d'abandon est inférieur à 3 % sur les dernières années, ce qui est satisfaisant.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi des docteurs n'est pas réalisé par l'ED mais s'appuie, d'une part sur les services de la Recherche et des Ecoles Doctorales en lien avec la Mission de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle et, d'autre part sur les directions de thèses au sein des UR à travers le retour d'une fiche annuelle sur les thèses en cours et le devenir des docteurs. Compte tenu des données présentées, le suivi est clairement hétérogène en fonction du site de l'ED concerné. De ce fait, l'interprétation pertinente des données fournies n'est pas envisageable à la dimension de l'ED. Les moyens développés par l'ED pour le suivi de ses docteurs sont clairement insuffisants et ne lui permet donc pas de s'appuyer sur des outils de pilotage fondamentaux.

## Autoévaluation et projet :

Aucune autoévaluation globale de la formation doctorale ne semble avoir été menée, ou organisée, au niveau des établissements. Une procédure de type analyse Forces-faiblesses-opportunités-risques (SWOT) a cependant été conduite par l'école elle-même, sans qu'il soit possible de savoir si cette analyse et le projet qui en découle, ont été présentés et votés en Conseil de l'ED. Les points perfectibles ressortant de cette analyse concernent le suivi des doctorants et des docteurs, une durée des thèses légèrement trop importante et un sentiment d'appartenance à l'ED insuffisant, aussi bien pour les doctorants que pour les directeurs de thèses et personnels HDR. Si cette analyse semble objective, certains points perfectibles supplémentaires ont été relevés par les membres du comité Hcéres à l'issue des différents entretiens. La mise en place d'un collège doctoral à l'échelle de la future ComUE *Centre Val de Loire* est une opportunité supplémentaire pour réaliser une réflexion sérieuse sur les pratiques de l'ED SSBCV.

Le projet de l'ED SSBCV pour le prochain contrat quinquennal propose de conserver un grand nombre des procédures actuelles, avec un aménagement lié aux modalités définies par l'arrêté du 25 mai 2016 (Conseil de l'ED, CSI, notamment), mais également des aménagements de la formation, un rééquilibrage à la marge des filières thématiques et l'ajout d'une filière « technologie pour la santé », l'accentuation d'une ouverture à l'international et la mise en place d'un site internet unique, grâce aux moyens de la future ComUE. Une articulation du projet de l'ED avec trois projets d'Ecoles universitaires de recherche (EUR) dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir N°3 (PIA3) était mentionnée, mais l'absence de validation, révélé quelques jours après la visite du comité Hcéres, réorientera nécessairement l'ED vers ses propres prérogatives, notamment d'offre de formation.

## Appréciation globale :

Les doctorants de l'ED SSBCV reconnaissent la réactivité de la direction de leur école et de son secrétariat. L'ED a su mettre en place des actions importantes depuis la précédente évaluation et les indicateurs principaux sont corrects dans le domaine disciplinaire concerné. Elle doit néanmoins poursuivre ses efforts, d'une part pour garantir une égalité de traitement de tous ses doctorants, du recrutement à la soutenance, et d'autre part pour se réapproprier les prérogatives d'une ED dans le domaine du recrutement des doctorants, de l'animation et de la formation des doctorants et du suivi efficace de ses doctorants et docteurs. Ces objectifs doivent être atteints par une intégration plus aboutie des usagers principaux de l'ED aux décisions et aux procédures de recrutement, par un projet plus ambitieux de comités de suivi individuel, ainsi que par l'usage des outils de suivi et d'accompagnement de l'insertion professionnelle des docteurs formés.

L'ED SSBCV bénéficie d'un adossement scientifique de qualité mais l'implication active des UR dans la vie de l'école semble être essentiellement centrée sur le recrutement des doctorants qui, de ce fait, échappe en grande partie à l'ED. Les partenaires naturels de l'ED que sont les UR, au même titre que les doctorants eux-mêmes, devraient être également mieux impliqués dans les actions de formation des doctorants. L'ED devrait également tirer profit d'un fonctionnement régulier de son Bureau pour l'étendre à un fonctionnement pluriannuel de son Conseil, lui redonnant ses prérogatives décisionnelles. De plus, il y a la nécessité d'une meilleure communication, notamment vis-à-vis des doctorants, qui pourrait être assurée par la refonte et l'unicité d'un site internet plus vivant, la mise à disposition d'un règlement intérieur de l'ED et une ouverture franche à l'implication des doctorants élus au Conseil et des associations de doctorants.

L'ED SSBCV doit s'appuyer sur la constitution de la future ComUE, en concertation avec les établissements fondateurs, pour être un élément moteur fort dans la définition et la réalisation d'actions qui seraient mutualisées au sein d'un Collège des Ecoles Doctorales pro-actif, tout en gardant ses propres prérogatives d'ED.

#### Points forts :

- Adossement scientifique de qualité.
- Bonne réactivité de l'ED face aux demandes des doctorants.
- Ouverture internationale importante (Chine, Inde, Maroc, Mexique, Pologne).
- Prise en compte progressive de l'arrêté du 25 mai 2016.

#### Points faibles :

- Fonctionnement en Bureau d'ED dessaisissant le Conseil de l'école de ses prérogatives.
- Sentiment d'inégalité de traitement des doctorants (procédures de recrutement, gestion différente par site, etc.)
- Absence de formations spécifiques à l'ED révélant la faiblesse de politique de formation de l'école.
- Mise en place du CSI pas encore totalement aboutie.
- Outils de suivi des doctorants et des docteurs insuffisants.
- Absence d'implication active des doctorants dans les propositions, décisions et la vie de l'ED.
- Faible animation à la dimension de l'ED renforçant le faible sentiment d'appartenance à l'ED des doctorants et docteurs formés.

## Recommandations pour l'établissement

L'ED SSBCV a su initier des actions qui ont permis d'accéder à une certaine ouverture internationale et à maîtriser la durée moyenne des thèses tout en maintenant une bonne qualité des thèses (exigence d'une production scientifique d'au moins un article en premier auteur dans une revue indexée sur Web of Science ou co-auteur d'un brevet). L'ED devrait cependant encore progresser sur son mode de gouvernance, de formation et d'animation et de suivi de ses doctorants et docteurs. Elle devrait également homogénéiser l'ensemble de ses procédures pour gommer les différences de traitement qui existent entre ses doctorants, notamment en fonction de leur localisation géographique. Pour être efficace, son action devra être mieux soutenue par l'ensemble de ses partenaires (doctorants, UR, établissements, ComUE). Une réflexion mériterait d'être menée avec les doctorants et les UR pour construire un bouquet de modules de formation spécifiques répondant aux attentes des usagers de l'ED et permettant une employabilité maximale des docteurs formés dans l'ED SSBCV. De même, l'ED SSBCV pourrait saisir l'opportunité d'être un élément moteur dans les réflexions et décisions d'un Collège des Ecoles Doctorales à la dimension de la ComUE. Le concours de la ComUE et d'un Collège d'ED pro-actif, notamment à travers la mise en place d'un site internet unique pour chacune des ED, d'une gestion centralisée des moyens budgétaires, d'une offre de formation transversale commune et de la mise en place d'un meilleur suivi des doctorants et docteurs, doit permettre de mutualiser, homogénéiser et fluidifier des actions au bénéfice de tous les doctorants.

Le comité Hcéres recommande à l'ED SSBCV de remettre le Conseil de l'ED au centre de sa gouvernance et des prérogatives d'une ED, notamment en termes de définition et suivi de la politique de l'ED, du recrutement des doctorants, de l'animation, de la formation et du suivi des doctorants et docteurs. Le sentiment d'appartenance à la communauté des doctorants et des docteurs de l'ED SSBCV est nettement perfectible. L'implication des doctorants et des associations de doctorants et docteurs aux décisions et à l'animation de la vie de l'ED est à encourager. Des journées spécifiques à l'ED devraient être organisées pour l'ensemble des doctorants (et potentiellement par les doctorants) pour développer un réel sentiment d'appartenance à l'ED SSBCV. La dispersion géographique des doctorants au sein des UR devrait pouvoir être ainsi contrebalancée par une multiplication des actions fédératrices permettant aux doctorants de partager leur expérience.



# Observations des établissements

PhV/PhR/AMB- 2018-5

Tours le, 10 janvier 2018

Monsieur le Président  
de  
L'Université de Tours  
Et  
Monsieur le Président de  
L'Université d'Orléans  
Et  
Monsieur le Directeur de  
L'INSA Centre Val de Loire  
  
à

Monsieur le Président  
HCERES  
2 rue Albert Einstein  
75013 PARIS

**Objet :** Rapport du HCERES concernant l'évaluation de l'école doctorale DEF-PED180015405 - Ecole Doctorale SSBCV : Santé, Sciences Biologiques, Chimie du Vivant - 0370800U

Monsieur le Président,

Nous remercions les Comités qui ont évalué nos bilans et projets d'écoles doctorales pour la pertinence de leurs commentaires et leurs propositions d'amélioration de notre fonctionnement. Certaines critiques nous conduisent cependant à vous apporter quelques éléments utiles à la compréhension des faiblesses qui ont pu apparaître, tant dans nos dossiers de bilans/projets que lors des auditions.

A l'instar des Comités, nous reconnaissons aisément que le rôle de notre collège doctoral est encore insuffisant. Celui-ci avait été actif au tout début du contrat 2012-2017, dans le contexte de la mise en place des 3 nouvelles écoles doctorales du domaine SST, co-accréditées pour nos établissements (Universités de Tours et Orléans dès le début, puis avec l'INSA à mi-contrat), en établissant notamment des procédures communes (auditions des doctorants recrutés, procédures et dossiers d'inscription, charte des thèses), des formations communes (type doctorales), la possibilité pour les doctorants des 3 établissements d'accéder à des formations dispensées sur chaque site.

Ce collège doctoral a ensuite été moins actif car nous étions dans une démarche de construction d'écoles doctorales beaucoup plus larges, à l'échelle de la Comue Léonard de Vinci, associant à nos trois établissements les universités de Poitiers, Limoges, La Rochelle, ainsi que l'ISAE-ENSMA. Ce projet de création de 8 écoles doctorales nouvelles, sur un très large périmètre géographique et associant 7 établissements différents a fait l'objet de très nombreuses réunions de la part des directeurs ou responsables de site des écoles doctorales de nos établissements. Cette

dynamique a eu pour effet de mettre en veille un certain nombre d'actions que nous menions depuis plusieurs années au sein du collège doctoral et contribué à une certaine inertie de ce dernier.

Notre sortie de la Comue Léonard de Vinci, décidée fin 2016, nous a permis de resserrer les liens entre nos trois établissements et a, de fait, coïncidé avec un regain d'intérêt pour notre collège doctoral. Nous n'avons eu cependant que quelques mois pour reconstruire des projets d'écoles doctorales sur le périmètre de la Comue Centre Val de Loire, ce qui explique certaines lacunes des dossiers. Néanmoins, certaines dispositions relatives à l'arrêté du 25 mai 2016 telles que la mise en place de la formation en éthique de la recherche et intégrité scientifique, de la convention de formation doctorale, du comité de suivi de thèse, du portfolio du doctorat ont été travaillées en réunion du collège doctoral courant 2017.

Ces dispositions établies en commun illustrent la volonté partagée des 3 établissements de construire dans la durée des écoles doctorales co-accréditées tant dans le domaine SST que SHS au sein de la nouvelle Comue Centre Val de Loire. Ainsi, nous donnerons dès les prochaines semaines au collège doctoral une impulsion politique et les moyens humains et financiers :

- de mettre en place un site web unique pour chaque ED, qui sera d'ailleurs la priorité de notre action de création d'un site web dédié à la Comue Centre Val de Loire ;
- d'homogénéiser les procédures, notamment pour le recrutement des doctorants, et de mieux les faire connaître par l'établissement d'un règlement intérieur de chaque ED et l'affichage de ces procédures sur le site web ;
- d'adopter un budget unique pour chaque ED ;
- d'établir un suivi performant de tous nos docteurs, basé sur la constitution d'une base de données unique inter-établissements ;
- enfin de mettre en place des réunions scientifiques régulières réunissant les doctorants des divers sites, pour chacune des écoles doctorales.

Ces actions en faveur de nos écoles doctorales constituent pour nous des éléments essentiels et donc prioritaires de la Comue Centre Val de Loire, créée par décret le 27 octobre 2017. Actuellement, pas moins de 11 entités de recherche (dont 2 UMR CNRS, 1 FRE CNRS, 2 EA, la MSH qui est USR CNRS, et 5 fédérations de recherche) sont communes aux établissements d'enseignement supérieur de la Comue. Nos écoles doctorales nous permettront de structurer de façon encore plus importante les liens entre les unités de recherche de nos établissements.

Concernant plus spécifiquement l'école doctorale Santé, Sciences Biologiques, Chimie du Vivant (SSBCV), elle a œuvré dès la parution de l'arrêté du 25 mai 2016 pour se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions de celui-ci. Pour le comité de suivi individuel (CSI), il a été mis en place une procédure précise qui n'a pas pu être détaillée complètement le jour de la visite, par manque de temps. Il s'agit d'un dispositif léger tout en respectant l'esprit de l'arrêté. La composition du comité est adaptée pour garantir une indépendance entre les deux membres du comité et les doctorants concernés. Ce dispositif a été appliqué aux doctorants néo-inscrits à partir d'octobre 2016. Dans cette modalité, le CSI a été perçu de manière positive par les doctorants et s'est révélé bien adapté à la détection de difficultés, ce qui n'empêchera pas de faire évoluer ce dispositif.

Nous sommes parfaitement d'accord sur la nécessité de disposer d'un règlement intérieur pour expliciter clairement les règles de fonctionnement de cette école doctorale, à destination des HDR et des doctorants. Ce travail est d'ores et déjà initié par les responsables de l'école doctorale, qui se sont également engagés à impliquer davantage les doctorants dans le fonctionnement de l'école doctorale.

Enfin, nous tenons à rappeler que le panel de doctorants rencontrés par le comité était bien représentatif des différents types de financement de thèse au sein de l'école doctorale. Composé de 29 doctorants, il comportait la moitié environ de doctorants en contrat doctoral (Université, INRA, INSERM), 3 cliniciens ou assimilés, 1 CIFRE, 1 salarié de la fonction publique et différents financements français (sur projets de recherche ANR ou Région) ou étrangers.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de toute notre considération.

Philippe VENDRIX

  
Président de l'Université de Tours

Ary BRUAND

  
Président de l'Université d'Orléans

Jean Marie CASTELAIN



Directeur de l'INSA Centre Val de Loire